



Institut des Sciences Humaines & Spirituelles

Règlement intérieur de L'Institut des Sciences Humaines Et Spirituelles (enfant)

Préambule

L'Institut des Sciences Humaines et Spirituelles a pour but :

- de donner aux élèves des connaissances en langue arabe et en science islamique.
- de favoriser leur épanouissement dans un environnement éthique.

1) ENTREES ET SORTIES DE L'ETABLISSEMENT

Elles se font uniquement par le grand portail noir.

2) LES HORAIRES DE COURS

Les adultes (femmes) :

- Débutantes : **samedi** de 9h à 12h **OU mardi** de 14h à 17h (sous réserve d'effectif complet pour ce créneau)
- Niveau 1, 2 et 3 : **samedi** de 9h à 12h

Les adultes (hommes) :

- Cours de Coran tous niveaux : **vendredi** de 18h30 à 20h
- Cours d'arabe débutant : **samedi** de 10h à 12h et **mercredi** de 18h à 20h
- Cours d'arabe niveau 1 : **mardi** de 18h à 20h et **vendredi** de 18h à 20h
- Cours d'arabe niveau 2 : **mercredi** de 18h à 20h et **samedi** de 17h à 20h
- Cours d'arabe niveau 3 : **jeudi** de 18h à 20h et **samedi** de 15h à 17h

Les enfants à partir de 4 ans (propres) :

- Maternelles débutants : **mercredi** de 13h30 à 16h30 OU **samedi** 13h30 à 16h30
- Élémentaires débutants : **mercredi** 13h30 à 16h30 OU **samedi** de 13h30 à 16h30
- Élémentaires niveau 1 : **samedi** de 13h30 à 16h30
- Élémentaires niveau 2 : **dimanche** de 9h à 12h
- Élémentaires niveau 3 : **dimanche** de 13h30 à 16h30

3) TRAVAIL SCOLAIRE

- Je me considère « **Talab El 'Im** » à la quête de la science
- Je note sérieusement le travail et les leçons donnés par l'enseignant
- Je m'engage à faire mes devoirs et mes leçons pour le jour demandé
- Je dois être en possession de mon matériel scolaire tout au long de l'année
- Je travaille sérieusement, de manière assidue et je persévère sur le sentier d'Allah

4) RECREATIONS

- Dans la cour, je m'amuse sans violence en veillant à garder une cour propre.
- Je ne reste pas dans les couloirs.
- Je m'engage à ne pas ramener dans l'Établissement jeux électroniques, téléphones portables et tout objet entraînant échanges et risques de racket ainsi que tout objet dangereux. Si besoin, je demande l'autorisation à l'enseignant.
- Aux sonneries, je me range sans délai.

5) RESPECT DES PERSONNES, MATERIEL, ENVIRONNEMENT ET SECURITE

a) Respect des personnes

- Je m'engage à avoir un bon comportement en respectant les règles de politesse, en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale).
- La ponctualité est de rigueur pour le respect de mon professeur et mes camarades.
- En cas de problème concernant l'un de mes camarades ou moi-même, je m'adresse à tout adulte – auquel il appartient de gérer les conflits.
- Je viens à l'école avec une tenue décente.
- Je ne perturbe pas mes camarades par mon chahut ou ma mauvaise conduite.

b) Respect des biens

- Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet; en fin de trimestre, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.
- Pour travailler dans de bonnes conditions, je m'engage à respecter le matériel mis

à ma disposition (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.

c) Respect de l'environnement

- Afin de préserver la qualité de mon cadre de vie, je ne crache pas et ne jette aucun déchet par terre (des poubelles sont à ma disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'école).
- Je sais que le chewing-gum est interdit à l'intérieur du bâtiment.
- Je ne jette pas de lingette dans les toilettes.

d) Respect des consignes de sécurité

- Aucune personne de l'établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments (BO n°27 de 1993).
- En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement.
- Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.

6) ABSENCES

Toute absence doit être excusée :

- à l'avance (en cas d'absence prévue)
- au retour (en cas d'absence imprévue)

7) DROIT A L'IMAGE

L'Institut ISHES utilise les photos des élèves prises dans le cadre d'activités scolaires pour constituer des photos de classe, des exposés, sur le site de l'école ou dans des supports de communication.

8) SANCTIONS

Le non-respect de ce règlement entraîne les sanctions suivantes :

- Avertissement oral ou écrit
- Application du système des croix et des barres (cf explication du professeur).
- Travail supplémentaire
- Convocation des parents (avec l'enseignant et la direction)
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive en cas de différends importants avec la famille ou de problème grave avec l'enfant

Tout le personnel éducatif de l'établissement est habilité à sanctionner.

9) ENGAGEMENT

- Le responsable légale et l'élève s'engagent à respecter le règlement intérieur.
- Le responsable légale et l'élève s'engagent à utiliser les cours vidéo durant l'année scolaire et à un usage personnel. Il est strictement interdit de les partager à des tiers.
- Le responsable légale s'engage à régler l'intégralité de la contribution financière annuelle en 1 / 2 ou 3 fois (+ 5€ de frais de dossier et 2€ supp. par enfant en plus).
- Il ne sera fait aucune remise ni aucun remboursement en cas de désistement en cours d'année ou d'absence temporaire.